

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Micro-entreprise GENESIS

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre :

GENESIS

Micro-entreprise immatriculée en France

SIRET : 931 511 885 00010

Régime micro-entreprise – **TVA non applicable, art. 293 B du CGI**
[legifrance.gouv.fr+1](#)

Adresse : 2 Rue de la Martinellerie, 49800 Trélazé

E-mail : genesisvisuals.wav@gmail.com – Tél. : 07 81 97 96 38

et **toute personne physique ou morale** (ci-après « le Client »), agissant à titre professionnel ou en tant que consommateur.

Les contrats sont soumis au **droit français**, notamment :

- Code civil (art. 1103, 1104 : force obligatoire du contrat, exécution de bonne foi) [legifrance.gouv.fr](#)
- Code de commerce (facturation, délais de paiement) [legifrance.gouv.fr](#)
- Code de la consommation (clients consommateurs : information, droit de rétractation, médiation, etc.) [legifrance.gouv.fr+2](#)[legifrance.gouv.fr+2](#)
- Code général des impôts (micro-entreprise, franchise en base de TVA – art. 293 B CGI) [legifrance.gouv.fr+1](#)
- Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et loi Informatique et Libertés pour les données personnelles. [eur-lex.europa.eu+1](#)

Toute commande implique l'acceptation pleine et sans réserve des présentes CGV.

En cas de contradiction entre les CGV et un devis signé, **le devis dûment accepté fait foi.**

1. DÉFINITIONS

- **Prestataire** : la micro-entreprise GENESIS.
- **Client** : toute personne physique ou morale commandant une Prestation ou une Formation auprès de GENESIS.
- **Prestation Créative** : création de contenus visuels ou audiovisuels (clip, visualizer, direction artistique, covers, animations IA, teasers, etc.).
- **Formation** : programme d'accompagnement, coaching, modules en ligne, ressources numériques, templates, accès à une communauté privée, etc.
- **Devis / Bon de commande** : document écrit (PDF, mail, message ou signature électronique) rappelant la nature de la mission, le prix, les délais et modalités de paiement / livraison.
- **Livrable** : tout fichier ou accès remis au Client (vidéo, image, archive, lien, accès Notion / plateforme, etc.).
- **Acompte** : somme versée par le Client pour réserver et engager la Prestation.
- **Parties** : désigne ensemble le Prestataire et le Client.

Conformément à l'article 1103 du Code civil, **les contrats légalement formés tiennent lieu de loi aux Parties.** legifrance.gouv.fr

◆ PARTIE 1—PRESTATIONS CRÉATIVES (CLIPS / VISUALIZERS / DA / VIDÉOS)

2. OBJET DES PRESTATIONS

GENESIS propose notamment :

- conception visuelle et direction artistique ;
- réalisation de clips, visualizers, teasers, contenus promotionnels ;
- créations d'images fixes (covers, visuels réseaux, miniatures, etc.) ;
- animations générées ou assistées par intelligence artificielle ;
- accompagnement créatif et conseil sur l'univers artistique.

Le contenu précis de chaque mission (durée, formats, délais, livrables, nombre de versions, etc.) figure dans le **devis** ou tout écrit accepté par le Client.

3. PROCESSUS DE COMMANDE

1. **Demande** du Client (mail, réseaux, appel, etc.)
2. **Proposition / Devis** émis par GENESIS (document, mail récapitulatif ou message détaillé).
3. **Validation écrite** du Client (signature, "bon pour accord", validation écrite sur un support durable).
4. **Paiement de l'acompte** prévu.
5. **Démarrage de la mission** une fois l'acompte effectivement encaissé.

Le Prestataire se réserve le droit de **refuser ou interrompre** une commande si :

- le contenu demandé est **illicite** (incitation à la haine, apologie de crimes, atteinte aux mineurs, etc.) ;
 - le projet porte atteinte aux droits de tiers (marques, droits d'auteur, droit à l'image...) ;
 - le comportement du Client est injurieux, diffamatoire ou manifestement abusif.
-

4. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Tarifs

Les prix sont exprimés en **euros, hors TVA** (TVA non applicable – art. 293 B du CGI, franchise en base pour micro-entreprise). legifrance.gouv.fr+1

Les tarifs sont fixés :

- sur la base d'un **devis individualisé**, ou
- selon une **offre / grille tarifaire** communiquée au Client.

Les prix tiennent compte notamment :

- du temps de conception et de direction artistique ;
- de la production (tournage éventuel, prompts, générations IA, licences de logiciels, etc.) ;

- du montage, étalonnage, compositing ;
- de l'export dans les formats convenus.

Tout élément non expressément mentionné au devis est exclu du prix et pourra donner lieu à un devis complémentaire.

4.2 Acompte

Sauf mention contraire sur le devis :

- **50 % du montant TTC (si applicable) à la commande**, à titre d'acompte ferme et non remboursable,
- **50 % au solde**, à la livraison des livrables finaux ou à la date contractuelle prévue.

Conformément au droit commun des contrats (art. 1103 et s. Code civil), l'acompte traduit l'engagement ferme du Client ; sauf résiliation légale ou accord écrit spécifique, il **n'est pas restitué**. legifrance.gouv.fr

4.3 Modalités et délais de paiement

Les paiements peuvent s'effectuer :

- par virement bancaire ;
- par solution de paiement en ligne (lien transmis au Client) ;
- ou par tout autre moyen accepté par GENESIS et mentionné sur le devis / facture.

La **date d'exigibilité** figure sur la facture.

En l'absence de mention contraire, les factures sont **payables comptant, à réception**.

4.4 Retard de paiement — pénalités et indemnité

Pour tout **Client professionnel**, en cas de retard de paiement :

- des **pénalités de retard** sont dues **de plein droit**, dès le lendemain de la date d'échéance, sans mise en demeure préalable, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce (taux minimal : taux directeur de la BCE majoré de 10 points ou taux convenu, sans être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal) ; legifrance.gouv.fr

- une **indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement** de **40 €** est également due, conformément à l'article D441-5 du Code de commerce.
legifrance.gouv.fr+1

Pour les **Clients consommateurs**, des pénalités de retard peuvent être appliquées dans la limite des règles du Code de la consommation et du taux d'intérêt légal.

En cas de retard ou de non-paiement :

- GENESIS peut **suspendre immédiatement la prestation** en cours ;
 - GENESIS peut **différer la livraison** tant que les sommes dues ne sont pas intégralement réglées.
-

5. DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

5.1 Informations et ressources fournies par le Client

Le Client s'engage à fournir dans les délais convenus :

- les musiques / instrumentales exploitées, dans les formats adaptés (WAV, AIFF, etc.) ;
- les éléments visuels (photos, logos, chartes, références) dont il détient les droits ;
- les consignes artistiques et contraintes techniques (durée, formats réseaux, deadlines, etc.).

Tout **retard ou défaut de transmission** de ces éléments :

- **décale automatiquement les délais de livraison** convenus ;
- ne peut en aucun cas être imputé à GENESIS.

5.2 Validation des étapes

La prestation est réalisée par étapes (exemple) :

1. Moodboard / univers / direction artistique
2. Maquettes / premières versions
3. Retours & ajustements
4. Livraison finale

Chaque étape donne lieu à :

- un **envoi** au Client,
- une **validation écrite** ou des retours **regroupés**.

Sans réponse du Client dans un **délai de 7 jours ouvrés**, GENESIS pourra :

- considérer l'étape comme **validée**, ou
 - suspendre la mission jusqu'à réception des retours, avec **décalage corrélatif des délais de livraison**.
-

6. MODIFICATIONS / RETOURS

Le **nombre de vagues de retours** incluses (ex. 2 allers-retours) est indiqué dans le devis.

- Les retours doivent être **clairs, complets et regroupés** (un mail / message récapitulatif), pour éviter les modifications contradictoires.
- Tout **changement majeur** par rapport au brief initial (changement complet de style, de morceau, de durée, de format radical, etc.) est considéré comme une **nouvelle demande**, susceptible de donner lieu à un **devis complémentaire** ou d'être refusée.

Au-delà du nombre de retours prévus, GENESIS pourra facturer :

- au temps passé (tarif horaire indiqué au Client), ou
 - au forfait, selon la complexité des demandes.
-

7. DÉLAIS & LIVRAISON

Les délais sont indiqués :

- dans le devis ou lors de la confirmation de commande ;
- à **titre indicatif**, en fonction de la charge studio, de la complexité et de la réactivité du Client.

Les délais sont automatiquement **prolongés** en cas :

- de retards de paiement ;
- de retards dans l'envoi des éléments nécessaires par le Client ;
- de vagues de retours supplémentaires ou de modifications majeures ;

- de force majeure (cf. article 21).

La livraison des Livrables se fait :

- par lien sécurisé (WeTransfer, Drive, autre) ;
- et dans les formats définis au devis (4K, 1080×1920, 9:16, etc.).

Le Client est tenu de **télécharger et sauvegarder** les fichiers dans un délai raisonnable. La conservation à long terme sur les serveurs de GENESIS n'est **pas garantie**.

8. ANNULATION / RÉSILIATION

8.1 Annulation par le Client

En cas d'annulation de la commande par le Client après validation :

- **l'acompte versé reste définitivement acquis** à GENESIS, à titre de dédommagement minimal ;
- si une partie substantielle de la mission est déjà réalisée (moodboard, maquettes, montages...), GENESIS pourra facturer la **quote-part du travail déjà effectué**, au prorata du devis initial.

Le Client ne pourra pas exiger la remise de fichiers bruts ou intermédiaires non prévus dans le devis.

8.2 Annulation / Résiliation par GENESIS

GENESIS peut résilier ou annuler une mission en cas :

- de non-paiement de l'acompte ou d'une facture, malgré relances ;
- de manquement grave du Client à ses obligations (non-respect des droits de tiers, propos diffamatoires, etc.) ;
- de demande manifestement illégale ou contraire à l'éthique ;
- de force majeure.

Dans ce cas :

- les prestations déjà réalisées ou entamées restent **dues** ;
- les sommes versées au-delà de ce travail pourront éventuellement être **remboursées**.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & LICENCE D'UTILISATION

9.1 Titularité des droits

Sous réserve des dispositions particulières éventuellement négociées par écrit, GENESIS :

- **demeure titulaire de l'intégralité des droits d'auteur** sur ses créations (images, vidéos, DA, prompts, montages, etc.), conformément aux articles L111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. legifrance.gouv.fr
- Le Client n'acquiert **pas la propriété des droits d'auteur**, mais une **licence d'utilisation** conforme à l'usage prévu.

Toute représentation ou reproduction sans autorisation est illicite (art. L122-4 CPI). legifrance.gouv.fr

9.2 Étendue de la licence par défaut

Sauf mention contraire écrite, GENESIS accorde au Client une licence **non exclusive, non transférable** pour :

- diffuser les contenus sur les plateformes de streaming musical ou vidéo ;
- les exploiter sur les réseaux sociaux ;
- les projeter lors de concerts, showcases, événements liés à l'artiste / au label ;
- les intégrer dans la communication de l'artiste / du label.

Toute utilisation au-delà (publicité TV, campagnes nationales, synchro marque, usages pour des tiers, etc.) doit faire l'objet :

- d'une **autorisation écrite** de GENESIS, et
- d'une **cession de droits spécifique** assortie d'une rémunération complémentaire.

9.3 Références & portfolio

Le Client autorise GENESIS, sauf accord contraire écrit :

- à utiliser des extraits des créations ;
- à mentionner le nom de l'artiste / du Client / du label ;

- à diffuser les visuels/vidéos sur ses réseaux, site, portfolio, présentations commerciales.

En cas de besoin de confidentialité renforcée (ex : sortie surprise, clause label), le Client peut demander **par écrit** une limitation de cette utilisation.

10. DROIT À L'IMAGE, MARQUES, MUSIQUES

Le Client garantit expressément GENESIS qu'il détient :

- les droits d'exploitation nécessaires sur les musiques et enregistrements utilisés ;
- les autorisations de tournage et de diffusion ;
- les droits / autorisations sur les logos, marques, décors, tenues, visages, etc.

Conformément au principe général de responsabilité contractuelle, le Client s'engage à **tenir indemne GENESIS de toute réclamation, action ou condamnation** émanant d'un tiers liée à un défaut de droits ou d'autorisations.

11. OUTILS & INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le Client est informé et accepte que certaines prestations puissent être :

- totalement ou partiellement créées, animées ou traitées à l'aide d'**outils d'intelligence artificielle** (IA) édités par des tiers.

GENESIS :

- sélectionne ses outils de bonne foi ;
- ne peut garantir l'absence absolue de similarité avec des œuvres préexistantes ou générées pour d'autres clients, compte tenu du fonctionnement des modèles IA.

Le Client accepte cet aléa inhérent aux technologies IA au moment de la commande.

12. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de GENESIS, **toute cause confondue**, est **strictement limitée** au montant HT (ou global payé en micro-entreprise) facturé au titre de la prestation concernée.

GENESIS ne pourra être tenue responsable :

- d'un manque de performance commerciale, de vues, d'écoutes, de ventes ou de notoriété ;
- de problèmes propres aux plateformes (blocage, réclamations copyright, compressions vidéo, etc.) ;
- d'une mauvaise utilisation ou dégradation des fichiers par le Client ;
- de tout dommage indirect (perte de chiffre d'affaires, perte d'image, etc.).

Un désaccord purement subjectif sur une **question de goût** ou de style graphique ne constitue pas, en soi, un manquement contractuel, dès lors que la prestation est conforme au devis, aux standards professionnels et aux échanges validés.

◆ PARTIE 2 — FORMATIONS / COACHING / ACCOMPAGNEMENT

13. OBJET DES FORMATIONS

GENESIS propose des offres comprenant ou pouvant comprendre :

- modules vidéo préenregistrés ;
- accompagnements individuels ou collectifs (visio, audio, écrit) ;
- ressources numériques (PDF, templates Notion, prompts, checklists, etc.) ;
- missions pratiques ;
- accès à des communautés privées (Discord, groupe privé, etc.) ;
- bonus : replays, workshops, contenus additionnels.

Le contenu détaillé figure sur :

- la **page de vente**, et/ou
 - le **devis / contrat d'inscription**.
-

14. INSCRIPTION & PAIEMENT

L'inscription est **ferme** lorsque :

1. le Client a validé l'offre (page de paiement, devis, signature électronique, mail d'accord), et
2. le paiement (total ou premier versement) a été encaissé.

En cas de paiement en plusieurs fois :

- le Client **s'engage sur la totalité de la somme**,
- l'arrêt anticipé de la formation ou le non-usage de l'accès ne libèrent pas le Client de son obligation de paiement, sauf accord écrit spécifique ou application de règles impératives du Code de la consommation pour les consommateurs.

15. ACCÈS AUX CONTENUS & RÈGLES D'USAGE

Les accès fournis (plateforme, Notion, Discord, replays, etc.) sont :

- **strictement personnels et non transférables** ;
- réservés à l'usage du Client, pour ses propres projets.

Il est **formellement interdit** de :

- partager les identifiants ;
- projeter publiquement les contenus de formation sans autorisation ;
- revendre, relouer ou intégrer ces contenus dans une autre formation ou service concurrent.

GENESIS se réserve le droit, en cas de non-respect :

- de **suspendre ou supprimer l'accès** aux contenus et communautés,
- **sans remboursement**, sans préjudice de dommages et intérêts éventuels.

Toute reproduction ou redistribution non autorisée est susceptible de constituer un acte de contrefaçon au sens des articles L111-1 et L122-4 du Code de la propriété intellectuelle. legifrance.gouv.fr+1

16. DROIT DE RÉTRACTATION (CLIENTS CONSOMMATEURS)

16.1 Principe

Pour les Clients **consommateurs**, les contrats conclus à distance ou hors établissement sont soumis au **droit de rétractation de 14 jours** (art. L221-18 du Code de la consommation). [legifrance.gouv.fr+1](#)

Le délai court :

- à compter de la **conclusion du contrat** pour les prestations de services / formations.

16.2 Exception pour les contenus numériques fournis immédiatement

Pour les **contenus numériques fournis sans support matériel** et exécutés **immédiatement** après l'achat (accès immédiat à une formation, à des vidéos et ressources téléchargeables, etc.) :

- si le Client **consent à l'exécution immédiate et reconnaît renoncer à son droit de rétractation**, il **ne bénéficie plus de ce droit**, conformément à l'article L221-28, 13° du Code de la consommation. [legifrance.gouv.fr+1](#)

GENESIS précisera clairement sur la page de vente ou le formulaire de paiement :

- si l'accès est immédiat,
- si le Client renonce expressément à son droit de rétractation.

16.3 Formation à date ultérieure / Coaching

Pour les formations avec **date de début différée** (ex : cohorte, coaching live à venir) :

- le Client consommateur dispose d'un **délai de 14 jours** à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter (art. L221-18). [legifrance.gouv.fr+1](#)
- Si le Client demande expressément que la prestation commence avant la fin du délai de 14 jours, GENESIS pourra facturer un **montant proportionnel aux services déjà fournis** en cas de rétractation (art. L221-25). [legifrance.gouv.fr+1](#)

Pour les **Clients professionnels**, sauf clause spécifique, **aucun droit de rétractation légal** n'est prévu.

17. ABSENCE DE GARANTIE DE RÉSULTAT

Les Formations et Coachings GENESIS ont pour objet de transmettre :

- des connaissances,
- des méthodes et techniques,
- des outils (dont IA) et stratégies.

GENESIS ne peut **en aucun cas garantir** :

- un chiffre d'affaires, un revenu ou un nombre de vues précis ;
- une signature avec un label ou un contrat spécifique ;
- un niveau donné de notoriété ou de croissance de communauté.

Les résultats dépendent de facteurs externes (marché, travail, régularité, stratégie globale, etc.) indépendants de GENESIS.

18. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES FORMATIONS

Tous les contenus de formation (vidéos, PDF, templates, prompts, systèmes, frameworks, supports, etc.) :

- sont et demeurent la **propriété exclusive de GENESIS**, au sens du Code de la propriété intellectuelle (art. L111-1 et s.). legifrance.gouv.fr

Le Client bénéficie d'un **droit d'usage personnel** :

- pour ses propres projets créatifs ou professionnels ;
- à l'exclusion de toute revente, sous-licence ou réexploitation sous forme de formation ou d'accompagnement concurrent.

En cas de reproduction ou d'adaptation non autorisée, GENESIS se réserve le droit d'engager toute action utile sur le fondement de la contrefaçon (art. L122-4 CPI). legifrance.gouv.fr

◆ PARTIE 3 — DONNÉES PERSONNELLES / CONFIDENTIALITÉ / LITIGES

19. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

GENESIS est amenée à collecter et traiter certaines données personnelles (nom, prénom, coordonnées, historique de commandes, échanges, etc.) pour :

- gérer les devis, commandes et factures ;

- assurer le suivi de la relation client ;
- éventuellement envoyer des informations relatives aux services.

Le traitement est fondé sur :

- l'exécution du contrat (art. 6 §1 b RGPD),
- ou l'intérêt légitime de GENESIS (art. 6 §1 f RGPD),
- et, le cas échéant, le consentement (art. 6 §1 a). eur-lex.europa.eu+1

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose des droits :

- d'**accès** (art. 15),
- de **rectification** (art. 16),
- d'**effacement** ("droit à l'oubli", art. 17),
- de **limitation** (art. 18),
- d'**opposition** (art. 21),
- et, le cas échéant, de **portabilité** (art. 20). cnil.fr+1

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à :

genesisvisuals.wav@gmail.com.

Le Client peut également introduire une réclamation auprès de la **CNIL**.

GENESIS s'engage à :

- ne pas vendre les données à des tiers ;
- mettre en place des mesures de sécurité raisonnables ;
- ne conserver les données que pour la durée nécessaire aux finalités poursuivies et aux obligations légales (notamment la conservation comptable).

20. CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent à conserver **strictement confidentielles** :

- les informations stratégiques, artistiques, techniques ou commerciales ;
- les éléments échangés dans le cadre des missions ;
- les conditions financières particulières.

Cette obligation perdure pendant toute la durée de la relation contractuelle et **après** sa fin, sauf accord écrit contraire ou exigence légale de divulgation.

21. FORCE MAJEURE

Conformément au principe de force majeure (art. 1218 Code civil, par analogie), est considéré comme événement de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible rendant impossible l'exécution de la prestation (maladie grave, accident, catastrophe, guerre, pannes massives de services essentiels, etc.). legifrance.gouv.fr

En cas de force majeure dûment caractérisée :

- les obligations de GENESIS peuvent être **suspendues** pendant la durée de l'événement ;
 - GENESIS informera le Client dans les meilleurs délais ;
 - les Parties tenteront de convenir d'un **report** ou d'une **adaptation** ;
 - si l'exécution devient définitivement impossible, le contrat pourra être résilié, avec facturation des prestations déjà réalisées.
-

22. RÈGLEMENT DES LITIGES — MÉDIATION & TRIBUNAUX

En cas de litige, les Parties s'efforceront d'abord de trouver une **solution amiable**.

22.1 Médiation de la consommation (Clients consommateurs)

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, tout **consommateur** a le droit de recourir gratuitement à un **médiateur de la consommation** en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'oppose à un professionnel. legifrance.gouv.fr+1

GENESIS informera le Client consommateur des coordonnées du ou des médiateurs compétents, conformément à l'article L616-1 du Code de la consommation. legifrance.gouv.fr

Le consommateur devra préalablement :

- adresser une **réclamation écrite** à GENESIS ;

- et ne pourra saisir le médiateur qu'en l'absence de solution dans un délai raisonnable (conditions prévues à l'art. L612-2). legifrance.gouv.fr+1

22.2 Juridiction compétente

À défaut de résolution amiable ou de médiation aboutie :

- les présentes CGV sont soumises au **droit français** ;
 - pour les Clients professionnels, tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des CGV relève de la compétence des **tribunaux du ressort du siège de GENESIS**, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie ;
 - pour les Clients consommateurs, les règles de compétence territoriale impératives du Code de la consommation demeurent applicables (juridiction du domicile du consommateur notamment).
-

23. LANGUE / VERSION / NULLITÉ PARTIELLE

Les présentes CGV sont rédigées en langue **française**, seule version faisant foi.

Si une ou plusieurs clauses étaient jugées nulles ou inapplicables par un tribunal compétent, les autres stipulations resteront pleinement applicables, conformément aux principes généraux du droit des contrats (art. 1184 et s. Code civil, par analogie). legifrance.gouv.fr